



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'examens

Question écrite n° 64094

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le remboursement de l'examen de mammographie. Il lui fait remarquer que le monde médical s'accorde pour dire que l'examen de mammographie devrait être pratiqué chez toutes les femmes à partir de quarante-cinq ans, une fois tous les trois ans, ou tous les deux ans, selon les antécédents des patientes. Il apparaît pourtant que cet examen, après soixante-neuf ans, n'est pas remboursé par la sécurité sociale. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun de prévoir la prise en charge de cet examen également pour les femmes âgées de plus de soixante-neuf ans.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64094

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4064